

invitées à poursuivre leur enquête sur les divers aspects du problème: aspect économique et financier, en collaboration avec le Bureau international du Travail et l'Institut international d'Agriculture. En raison de l'interdépendance des multiples aspects du problème, la Commission a demandé par conséquent au Conseil de créer un Comité qui présenterait un rapport d'ensemble à la prochaine Assemblée.

Constitution et fonctionnement des Commissions de la Société

La deuxième Commission a pris connaissance du rapport du Comité que le Conseil avait chargé, conformément à la résolution de l'Assemblée du 27 septembre 1934, d'étudier la constitution, les méthodes et le fonctionnement des Commissions de la Société des Nations, en vue de proposer toutes corrections, adaptations et tous perfectionnements utiles.*

La deuxième Commission a approuvé, d'une manière générale, les termes du rapport présenté par le Comité spécial et a invité le Conseil à prendre toutes dispositions en vue de l'exécution des suggestions qu'il contient. Elle a estimé que ces suggestions posent des principes dont le Conseil pourrait éventuellement s'inspirer même pour les Commissions que le Comité spécial n'a pas en vue dans son étude.

La deuxième Commission a également prié le Conseil de se rappeler certaines propositions du Comité spécial, relatives au mandat du Comité financier, et a procédé à l'adoption des suggestions concernant la transformation du Bureau du Comité d'hygiène. Elle a décidé d'ajourner la question soulevée par le Comité spécial, de savoir s'il y avait lieu de créer un organisme nouveau d'initiative et de coordination pour les questions économiques, financières et de communications.

QUATRIÈME COMMISSION

(Questions administratives et budgétaires)

Situation financière de la Société des Nations

La quatrième Commission dont la tâche consiste à veiller à ce que les décisions de l'Assemblée soient exécutées aussi économiquement que possible, a inauguré ses travaux cette année sous d'heureux auspices. Les efforts entrepris à sa suggestion en vue de la rationalisation, ont donné de bons résultats qui ont paru à la fois dans les comptes et dans le projet de budget.

Les comptes vérifiés pour l'exercice 1934 ont accusé un excédent de recettes de 3,878,641 francs, et les versements effectués pendant les huit premiers mois de 1935 représentent la plus haute proportion qui ait jamais été atteint à la date du 31 août. On peut donc s'attendre à ce que les comptes de l'exercice courant se bouclent sans déficit.

D'autre part, grâce aux efforts du Comité nommé par l'Assemblée de 1934 et à l'esprit de collaboration déployé par les Gouvernements intéressés, de grands progrès ont été réalisés pendant l'année écoulée en ce qui concerne le règlement des contributions arriérées. Tout porte à croire que les contributions courantes, aussi bien que les versements au titre des arriérés—réduits comme ils ont été en proportion de la capacité de payer actuelle des pays débiteurs—rentreront à l'avenir plus régulièrement.

Le Comité pour le règlement des contributions arriérées a conclu des arrangements avec dix Etats (Bolivie, Bulgarie, Chili, Chine, Cuba, Honduras, Hongrie, Liberia, Pérou et Uruguay) pour le règlement du solde de leurs contributions. En approuvant ces arrangements, la quatrième Commission a estimé qu'ils ne sauraient être valables qu'à la condition que les Etats intéressés

* Le rapport a été publié comme document de la Société A. 16.1935. Parmi les neuf membres composant ce Comité spécial, se trouvait le Dr W. A. Riddell, Conseiller permanent du Canada auprès de la Société des Nations.